

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016

Date de convocation : 19 octobre 2016
Date d'affichage : 19 octobre 2016

Conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil seize, le vingt-six octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, GAIGNIER, LEGROS, LEROUX, SENÉ
Mmes BOSSY, BOUDET, COUSIN, FOURNIER, GRENECHE, LEVASSEUR

Excusés : M. YZON (Pouvoir donné à Mme GRENECHE)

Secrétaire : M. Martial GAIGNIER

1/ Lotissement Communal « Le Lavoir »

**Délibération : Lotissement Communal « Le Lavoir »
Acquisition foncière**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du Lotissement Communal « Le Lavoir », il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée D n° 543, sise « Champ derrière La Grange », appartenant à M. Raymond LETOURNEUR.

Considérant que la parcelle cadastrée D n° 543 est située en Zone A (Zone Agricole) du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'après négociation avec M. Raymond LETOURNEUR, les parties sont arrivées à trouver un accord sur un prix d'acquisition de 920 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle suivante :

Vendeur	Référence cadastrale	Surface	Prix d'acquisition
M. et Mme Raymond LETOURNEUR	D n° 543	00 ha 01 a 84 ca	920 €

DIT que les frais, droits et émoluments de l'acquisition seront à la charge de la commune.

DIT que la présente acquisition sera confiée à l'Etude de Maître André LEVEQUE, Notaire à La Ferté-Bernard.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette décision.

2/ Intercommunalité

Délibération : Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise Rapport d'activités 2015

Après avoir pris connaissance du Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes qui présente le fonctionnement de l'EPCI ainsi que l'ensemble de ses activités.

3/ Finances

Délibération : Budget Principal Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative sur le Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative ci-après :

- **Section de fonctionnement**

Chapitre 022		- 2 500 €
Chapitre 014	C/ 73925	+ 1 500 €
Chapitre 66	C/ 6615	+ 1 000 €

4/ Questions diverses

PLUI

Les 2 prochains ateliers thématiques sont organisés, les 27 octobre et 8 novembre 2016. Messieurs SENÉ et DIVARET représenteront la commune.

Projets 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme la Sous-Préfète de Mamers, qui souhaite être informée des projets de la commune pour 2017.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les 2 projets suivants :

- la restauration de l'Église St Symphorien
- la réfection de 250 m de réseau d'eaux usées.

Réfection d'une partie du réseau des eaux usées Rue Marius Cronier

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réfection d'une partie du réseau des eaux usées de la Rue Marius Cronier.

Un courrier sera adressé au SIAEP de la Région de l'Est Sarthois pour l'informer des travaux prévus.

Arrêt de bus Zone Artisanale La Bretonnière

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec Monsieur Jean-Carles GRELIER, Maire de La Ferté-Bernard. Dans le cadre de son projet de mise en place d'une navette de bus sur La Ferté-Bernard, la ville sollicite l'accord de la Commune de CHERREAU pour l'installation d'un abri bus sur la Zone Artisanale de La Bretonnière, les travaux étant à la charge de la ville de La Ferté-Bernard. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Commercialisation des lots du Lotissement Communal « Le Lavoir »

Madame Catherine BOSSY dresse la liste des conditions pouvant figurer dans les compromis qui seront proposés aux futurs acquéreurs. Le Conseil Municipal décide de retenir les conditions suivantes :

- dépôt de garantie de 5 %
- caution de 600 € (en cas de dégradation de la voirie par exemple)
- délai de 3 mois pour le dépôt du permis de construire
- délai de 12 mois pour commencer les travaux et de 24 mois pour les terminer
- astreinte de 30 €/jour en cas de retard dans les délais fixés.

Véhicule du Service Technique

Le remplacement du camion des agents techniques compte tenu de l'état de celui-ci est impératif. Le budget prévisionnel est compris entre 25 000 et 30 000 €. Messieurs LEROUX et LEGROS demandent si une location ne serait pas intéressante financièrement. Monsieur Thierry BÉREAU se renseigne sur cette possibilité.

Vœux 2017 et repas

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal aura lieu le **Vendredi 20 janvier 2016** et sera suivie d'un repas pour les élus, les enseignants et le personnel.

Couverture téléphonique et application « GIGALIS »

Orange va prochainement activer le service 4G sur CHERREAU. Les fréquences utilisées étant proches de celles de la TNT, leur utilisation est susceptible de perturber ponctuellement la réception de la TNT. Un centre d'appel est mis en place pour le signalement des dysfonctionnements constatés.

Dans le cadre de l'enquête menée par l'Autorité de Régulation des Télécommunications suite à l'intervention des sénateurs Messieurs VOGEL et DE NICOLAY, la Région des Pays de la Loire a mis au point une application téléchargeable sur smartphones afin d'évaluer la qualité de réception à l'endroit où se trouve le porteur de l'appareil. Le déploiement de cette application « GIGALIS » sur l'ensemble du territoire du Nord Est Sarthe permettra d'établir une carte plus détaillée et plus précise en vue d'obtenir des opérateurs le renforcement des réseaux.

Financement des opérations de sécurisation des écoles

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame la Préfète sur les possibilités de subventions pour les travaux de sécurisation des écoles (alarme « attentat-intrusion », vidéo-protection, interphone...). Monsieur Martial GAGNIER, Directeur de l'école expose le fonctionnement actuel des différentes alarmes. Il suggère l'installation d'une alarme confinement.

La collectivité a été contactée par la société SOS qui travaille en partenariat avec GROUPAMA, des devis sont établis pour l'installation d'une alarme au Restaurant Scolaire, d'une vidéo-protection aux abords des bâtiments communaux et la modification de l'alarme actuelle de l'atelier communal. Monsieur le Maire propose de solliciter également un devis pour une alarme confinement à l'école.

Remblai

Chaque année, la commune propose aux propriétaires de chemins privés, la fourniture de matériaux de remblai. Les bons sont à retirer en mairie et le retrait de matériaux se fait à BEILLÉ. Le lieu de retrait étant éloigné, un propriétaire a demandé à Monsieur le Maire la possibilité de regrouper pour 3 années la fourniture de son

remblai. Après discussion, à partir de 2017, les propriétaires de chemins privés recevront un bon pour retirer gratuitement le remblai, tous les 2 ans.

TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

Monsieur le Maire a reçu en mairie la Responsable de projets du Cabinet CTR, spécialisé dans l'optimisation des prélèvements obligatoires et des recettes fiscales auprès des collectivités territoriales, pour aborder la possibilité de mise en place de la TLPE sur la commune. Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour que les commerces s'installent sur la zone de La Bretonnière. La TLPE qui taxe les enseignes et les dispositifs publicitaires est une charge supplémentaire qui pèserait sur les commerces locaux. Le Conseil Municipal préfère attendre le positionnement des autres communes pour se prononcer.

Nouveau Schéma Départemental de l'enseignement scolaire

Madame la Sous-Préfète de Mamers a confirmé que le projet du Directeur Académique était définitivement abandonné.

5/ Agenda

Cérémonie commémorative du 11 novembre : Rassemblement à 11h30 devant la Mairie

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mardi 22 novembre 2016 à 20h.